



# COMMUNE DE GRANDVAUX

## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal de Grandvaux

---

Séance : 27 octobre 2008

Présidence: M. Roland EMERY

Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2009

---

### CONCLUSIONS

Au vote, le Conseil communal de Grandvaux,

- vu le préavis municipal N°22/08, du 29 septembre 2008,
- *ouï le rapport de la commission des finances,*
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

par 41 voix, contre 0 et 1 abstention



- **d'établir** un arrêté d'imposition pour l'année 2009 exclusivement ;
- **de maintenir** le taux communal d'impôts à **65%** ;
- **de reconduire** au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2008 pour l'année 2009.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2008

Le Président: La Secrétaire :

  
Roland Emery





Eliane Fedrigo